



Droit conjoint collaborateur

Par **cassy34**, le **27/02/2008** à **14:01**

Bonjour,

Je suis conjoint collaborateur sans revenue depuis 1996, mon mari peut-il me quitter à tous moments sans que je puisse avoir mes droits sur le commerce?

Peut-il ouvrir un commerce à l'étranger sans mon accord?

Quelles solutions prendre pour me protéger en cas de séparations? Marié sans contrat de mariage.

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008** à **01:41**

Bonjour!

Si vous êtes marié sous le régime de la communauté. Le patrimoine du couple (en France ou à l'étranger) est réparti en deux parties égales à chaque conjoint

Pas d'inquiétude a priori à avoir en conséquence.

Restant à votre disposition